

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes
 Tél. 024 459 15 66
 Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:
 9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 5 octobre 2025

Église de Lignerolle	10 h 00	Célébration en familles spéciale activités enfance (scout, quartier libre). A. Ledoux.
Église de L'Abergement	10 h 00	Culte. P.-O. Heller.
Temple de Vugelles	10 h 00	Culte. Cène. D. Fell.
Église de Method	10 h 00	Culte. Animation pour les enfants. Apéritif. A.-C. Rapin.
Temple de Grandson	10 h 00	Culte familles. Cène. O. Bader.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8h30 à Baulmes

Venez découvrir les activités du Conseil général et de la Municipalité.

Vous aurez également l'occasion d'échanger et de poser toutes vos questions.



LIGNEROLLE

Conseil communal - Convocation

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux sont convoqués, pour la prochaine séance du Conseil communal, le:

**lundi 6 octobre 2025, à 20 h 00,
à la salle villageoise**

Voici l'ordre du jour:

1. Appel.
2. Adoption du dernier PV.
3. Point de situation concernant les sujets en cours.
4. Communications de la Municipalité.
5. Propositions individuelles.

Nous vous rappelons que toute absence lors de cette séance est à communiquer, dans les meilleurs délais, à notre président, M. Lionel Favre.

Le bureau du Conseil

Demande de permis de construire (P)

Commune: Lignerolle
Compétence: (ME) Municipale État
Réf. communale: 06/25
CAMAC N°: 243006
Parcelle N°: 143
ECA N°: 74
Coordonnées (E/N): 2524965/1177005
Nature des travaux: Changement ou nouvelle destination des locaux. Transformation du bâtiment ECA N° 74, aménagement d'une garderie.
Situation: Rue du Collège 3
Note de recensement architectural: 3
Propriétaire, promettant, DDP: Commune de Lignerolle
Auteur des plans: Francfort Sylver, Erbat Architectes SA
Demande de dérogation: Le projet déroge à la limite des constructions du 2 octobre 1981 (état existant).
Particularités: --

Enquête publique ouverte du 27.09.2025 au 26.10.2025.

La Municipalité



BAULMES
 www.baulmes.ch

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2025

OCTOBRE

Samedi 4.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 11.10 13h30 - 17h30

Tir de l'Amitié Baulmes - Villars s/Yens



VUITEBŒUF
 www.vuitebœuf.ch

Demande de permis de construire (P) 372

CAMAC N°: 244341
Compétence: (ME) Municipale État
Parcelle N°: 313
ECA N°: 138
Coordonnées (E/N): 2533005/1183915
Nom de la Commune: Vuitebœuf
Nature des travaux: Transformations
Description de l'ouvrage: Transformation d'une maison et création d'un logement supplémentaire.
Situation: Grand'Rue de Peney 5

Note de recensement architectural: 4
Propriétaires: Perrin Laetitia et Nicolas, Degiez Isaline et Gaël, Valceschini Claudio et Emilie
Promettant acquéreur: --
Droit distinct et permanent: --
Auteur des plans: Wyss Paulina, CP2G Architectes
Demande de dérogation: --
Particularité: Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie.

L'enquête publique est ouverte du 27.09.2025 au 26.10.2025.

La Municipalité



**VALEYRES
SOUS
RANCES**

Tirs du mois d'octobre 2025

Samedi 11 octobre 2025, le matin
Tirs - Abbaye de la Ligue vaudoise

Il est formellement interdit de circuler dans la zone dangereuse pendant toute la durée des tirs. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à la non-observation de cet avis.

La Municipalité

À vos agendas! Élections communales 2026

Une assemblée communale aura lieu:
lundi 17 novembre 2025 à 20h00
à la grande salle de Valeyres-sous-Rances

SANI-BOIS Sàrl
Maîtrise fédérale
 Lutte contre les nuisibles
 Guêpes - fourmis - ciron
 Fouines - rongeurs
 Champignons - mûre
 Assainissement de bâtiments
 Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch



Stores
Vente - Réparation
 Patrik Jaccard
 Ruelle de la Tuilière 6
 1321 ARNEX-SUR-ORBE

Stores toiles - Pergolas - Stores à lamelles - Volets roulants
Volets aluminium - Moustiquaires - Moustiquaires rideau chaînettes - Stores intérieurs - Stores Vélux - Fenêtres PVC - Entretien - Réparation - Motorisation

Pensez aux moustiquaires !

Avec Général Stores, les insectes restent dehors

DEVIS GRATUIT - TRAVAIL SOIGNÉ

Natel 079 306 99 93 - E-mail: generalstores@bluewin.ch

vide Grenier Mathod

Samedi 4.10.2025

9h 16h

25^{ème} édition

30.- la table

Pour tout renseignement ou pour réserver une table : Dominique Meier
 079 403 93 01 - info@letimatou.ch

Lieu : Grande salle de Mathod
 Petite restauration et boissons



Don du sang

Rejoignez-nous

le mercredi

8 octobre 2025

de 17h00 à 20h00

**à la salle des Fêtes,
 rue du Stand 2
 à Baulmes**

Ma Vie, Ton Sang



OPÉRATION JUS DE POMME 2025

Journée de soutien pour l'école de musique

Samedi 4 octobre 2025 de 10 h à 16 h
Salle des Fêtes de Baulmes

11 h 30 Concert des Cadets

Marché des artisans locaux

Vente jus de pomme

Petites restaurations



École de Musique Champvent-Baulmes
champvent-baulmes.multisite.ch

Sécurité incendie dans les voies d'évacuation

En cas d'incendie, les entrées du bâtiment, les cages d'escalier, les paliers intermédiaires, les vestibules et les couloirs deviennent des voies d'évacuation pour les habitants. Pour les pompiers, les secours ou la police, en revanche, ce sont des voies de sauvetage. Il est donc important que ces zones soient sûres et dégagées de tout matériau combustible.

Top 3 des conseils du CIPI

- Maintenir dégagés les cages d'escalier et les couloirs
- Conserver une largeur de passage de 1,20 m.
- Ne pas entreposer de matériaux combustibles.

Règles pour les voies d'évacuation

- Les entrées du bâtiment, les cages d'escalier, les paliers intermédiaires, les espaces de rangement sous les escaliers ainsi que les vestibules et les couloirs doivent être dégagés et être praticables de manière sûre à tout moment. Ils ne doivent pas servir à d'autres usages. Ainsi, un appartement ne peut pas être étendu dans la cage d'escalier.
- La largeur de passage ne doit pas être réduite et elle doit être d'au moins 1,20 m.
- Les portes d'entrée du bâtiment doivent pouvoir être ouvertes à tout moment sans clé dans le sens de fuite.
- Les objets tels que les poussettes, les vélos, les meubles et les penderies n'ont rien à faire dans la cage d'escalier.
- Pas d'entreposage de matériaux combustibles tels que du vieux papier, du bois de chauffage ou des bouteilles de gaz.
- Les aménagements supplémentaires, les revêtements de plafond, de paroi et de sol, les décorations, les grands tableaux, etc. en matériaux combustibles ne sont pas autorisés.
- Ne laissez pas de flammes nues, comme des bougies allumées.
- Les extincteurs doivent être utilisables sans entrave à tout moment et doivent être entretenus périodiquement conformément aux instructions du fabricant.
- Les propriétaires et les locataires sont tenus de veiller à ce que ces règles soient respectées.



Concert

Baulmes, Hôtel de Ville
Vendredi 10 octobre 20h15

Carte blanche
jeunes musiciennes



Néomie Burkhard
Clara Petermann

Lauréates du prix de musique du Collège de Montchoisi-Orbe, promotions juin 2025

Chanson
Voix, piano, guitare



Entrée libre - collecte

Org.: Association culturelle de Baulmes et environs <http://baulmes-culture.ch>



BIEN OBSERVER

Attention, chemin de l'école

Observer / Ralentir / S'arrêter

Tolérés

Dans les bâtiments élevés, aucun objet personnel ne doit être déposé dans les voies d'évacuation.



Dans les bâtiments de moindre hauteur, les objets suivants sont tolérés

- Paillassons.
- Un petit nombre de photos.
- Pour chaque appartement : un meuble à chaussures fermé, fixé au mur, en matériau incombustible.
- Porte-parapluies.

La largeur de passage libre d'au moins 1,20 m doit être garantie.

La gérance ou le propriétaire peuvent imposer des règles plus strictes.

Non autorisés

- Étagères à chaussures en matériau combustible.
- Penderies, armoires.
- Vieux papier, bois de chauffage, poubelles, etc.
- Décorations combustibles telles que

des rideaux.

- Revêtements de paroi et de plafond combustibles.

Autres points importants

- Pour votre propre sécurité, assurez-vous que vous n'entravez pas le passage.
- Veillez à ce que les issues de secours et les voies d'évacuation soient toujours dégagées et praticables de manière sûre.
- Gardez les portes de la cage d'escalier toujours fermées.
- Dans les situations d'urgence, les mains courantes constituent une aide précieuse pour éviter les accidents dans les escaliers, notamment pour les personnes âgées, handicapées ou à la démarche mal assurée. Veuillez observer les règles en vigueur concernant les mains courantes et les cages d'escalier.

Source: www.bfb-cipi.ch



CIPI

Centre d'information pour la prévention des incendies

« Mêlez-vous de nos oignons ! »



22^e Fête de l'Oignon
Samedi 11 octobre 2025
1445 Vuiteboeuf



10 h 00 - 18 h 00
Au centre du village

Marché artisanal et produits du terroir
Jeux - Restauration - Animations

fetedeloignon.ch

« L'oignon fait la force ! »